

Lège – Cap Ferret

Lettre de campagne N°2

Patrick du FAU de LAMOTHE

Le 13 mars 2026

FINANCES COMMUNALES

La Kakistocratie à l'oeuvre

La dégradation accélérée des finances communales entre 2019 et 2025 sous la gestion de Philippe de Gonneville

SYNTHÈSE :

- **La dégradation de la gestion entraîne une division par 4 de la Capacité d'Autofinancement Nette,**
- **Malgré mon alerte, dès le début 2021, Philippe de Gonneville a persisté dans ses errements de gestion ;**
- **La majoration des impôts pour 2,7 M€ au total, sur 2024 et 2025, fait que la CAF Nette reste divisée par 2 à un niveau faible proche du seuil d'alerte ;**
- **Cette baisse s'explique par une très forte hausse des charges de gestion courante, + 5,7 M€ en 2024 par rapport à 2019, soit + 33,1 %.**
- **Les frais de personnel sont la principale raison de cette hausse, + 3,6 M€ ;**
- **Le train de vie, charges à caractère général, est en hausse de 33,3 %, soit + 1,6 M€.**

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements. Après déduction du remboursement en capital des emprunts, on parle de capacité d'autofinancement nette.

« Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée. Il a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière » écrit le maire dans son Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 de novembre 2025.

C'est pourtant ce qui se passe depuis le début de la mandature.

Il se confirme que nous sommes tombés en kakistocratie.

I - UNE MAUVAISE GESTION À L'ORIGINE DE LA DIVISION PAR 2 DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINNACEMENT NETTE

LES FAITS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune sur la période 2020-2025. Deux périodes de 3 ans chacune ont été identifiées : 2020-2022 en colonne 1 et 2023-2025 en colonne 2, puis un cumul 2020-2025 en colonne 5. Un détail complet, année par année, figure en Annexe 2 avec en Annexe 3, les recettes et dépenses d'investissements de la période 2020-2025.

Pour les exercices 2020 à 2024 ont été retenues les données officielles, pour 2025 les prévisions établies en novembre 2025 par le maire, sous réserve, pour ces dernières de leur exactitude.

		Cumul 2020 - 2022	Cumul 2023-2025	Différence s/ cumuls	Variation en %	Cumul 2020-2025
		1	2	3	4	5
Produits de fonctionnement CAF	1	73,6	79,7	6,1	8,3%	153,3
Charges de fonctionnement CAF	2	56,9	68,8	11,9	20,9%	125,7
Capacité d'autofinancement brute= CAF brute	3 = 1 - 2	16,7	10,9	-5,8	-34,7%	27,6
Remboursement capital de la dette	5	4,6	5,3	0,7	15,2%	9,9
CAF Nette	6 = 4 - 5	12,1	5,6	-6,5	-53,7%	17,7
En % des produits de fonctionnement CAF	7	16%	7,0%			

COMMENTAIRES

Les produits de fonctionnement CAF sont en hausse de 8,3% (Ligne 1, Colonne 4) sur la période 2023-2025 par rapport à 2020-2027, mais les charges de fonctionnement sont en très forte hausse, + 20,9 %.

Compte tenu du remboursement en capital de la dette (L5), la CAF Nette passe de 12,1 M€ sur 2020-2022 à 5,6 M€ sur 2023-2025, soit - 6,5 M€ (L6). Elle est divisée par deux.

En réalité, sur les années 2024 et 2025, la commune a perçu 2,7 M€ de recettes supplémentaires par rapport à la période 2020-2022, recettes liées à l'instauration à partir de 2024 de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Sans cette augmentation des impôts, la CAF nette de la période 2023- 2025 ne serait que de 2,9 M€ soit une division par 4 de la CAF. La CAF annoncée pour 2025, 1,1 M€ deviendrait même négative de -0,2 M€ sans la majoration de la taxe d'habitation qui a rapporté 1,3 M€.

L'absence de maîtrise des charges de fonctionnement est à l'origine de cette dégradation accélérée des résultats financiers de la commune.

Par un article publié dans l'édition de Sud-Ouest du 19 mars 2021, joint en Annexe 1 à cette lettre, j'en avais averti publiquement Philippe de Gonneville

J'avais également souhaité m'en entretenir avec la municipalité. C'est une fin de non-recevoir que m'a adressée Philippe de Gonneville en mai 2021. Vive la démocratie participative !

Il a préféré continuer sa politique, on en mesure les résultats.

II - POUR ALLER PLUS LOIN : sur les charges de fonctionnement.

LES FAITS

Le tableau ci-après reprend et compare en millions d'euros les dépenses de gestion courante entre 2019, année qui précède la mandature actuelle et 2024. Les données 2025 ne sont pas encore connues, mais devraient être légèrement supérieures à celles de 2024 à près de 23,9 M€.

Chapitre	Libellé	Crédits employés 2019	Crédits employés 2024	Écarts	Variation en %
011	Charges à caractère général	4,8	6,4	1,6	33,3%
012	Charges de personnel, frais assimilés	11,4	15	3,6	31,6%
65	Autre charges de gestion courante	1	1,5	0,5	50,0%
Total des dépenses de gestion courante		17,2	22,9	5,7	33,1%

COMMENTAIRES

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 5,7 M€, soit + 33,1 % par rapport à 2019, soit près de deux fois l'inflation.

Pour 3,6 M€ l'augmentation vient des charges de personnel. En début de mandature les effectifs étaient de 312 agents budgétaires dont 308 pourvus. Au 1^{er} janvier 2026, 364 agents budgétaires dont 349 pourvus.

Nombre d'emplois créés sont des emplois de fonctionnaires disposant donc du statut de la fonction publique territoriales.

Aucune explication de cette augmentation du nombre d'agents na été fournie, alors que la commune a perdu 500 habitants. Des compétences et missions ont par ailleurs été transférées soit à la COBAN, soit au SIBA : Eaux pluviales, eau potable, GEMAPI, Stratégie locale de gestion du trait de côte.

Enfin, rappelons que pendant près de 20 mois la commune a été privée de Directeur Général des Services.

* * *

Vendredi 19 mars 2021 **SUD OUEST****LÈGE-CAP-FERRET**

Patrick Du Fau de Lamothe critique le budget communal



Patrick du Fau de Lamothe regrette une dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune. P. B.

Lors du dernier conseil municipal, la première adjointe au maire, Laetitia Guignard, a présenté les orientations budgétaires. La conclusion de ce rapport de plus de 30 pages est que « la situation financière saine, due à sa rigueur de gestion, a permis à la collectivité de surmonter la crise sanitaire de 2020 et de faire face à des dépenses imprévues imposées par le contexte ». Il est aussi expliqué que « le recours modéré à l'emprunt, pour financer nos équipements et les travaux, permet le constat d'un désendettement annuel régulier et constant. »

Patrick Du Fau de Lamothe, de l'association Arc'eau, se montre plus critique. Il estime « que la capacité d'autofinancement nette de 2020, 2 977 109 euros, est inférieure à celle de 2012, huit ans plus tôt. La capacité de la commune à investir a diminué. » Et d'ajouter : « les dépenses de fonctionnement ont, elles, augmenté de 4,93 % par an. C'est ce qui explique la baisse, tant en valeur absolue que relative, de la capacité d'autofinancement nette. C'est donc la capacité de la commune à autofinancer ses investissements qui se trouve ainsi dégradée. »

nancer ses investissements qui se trouve ainsi dégradée. »

Quid des investissements ?

Il s'interroge aussi sur le taux de réalisation des investissements : « Si la commune réalisait tous les investissements qu'elle inscrit dans ses budgets, il lui faudrait emprunter chaque année de 7 à 8 millions d'euros par an, là où elle n'emprunte que 1,10 million au moins jusqu'en 2018. »

La commune annonce et communique sur des volumes annuels d'investissements qu'elle est incapable de mener à bien. De 25 à 30 % sont reportés sur l'exercice suivant, 20 à 30 % sont carrément annulés. »

Pour lui encore, « contrairement à la conclusion du rapport, la situation financière de la commune n'est pas saine grâce à une gestion rigoureuse », elle l'est grâce « à l'importance des valeurs immobilière et foncière qui génèrent une valeur locative très importante et donc des recettes très fortes. » Sa conclusion : « on a des recettes mais tout part dans le fonctionnement. »

Patrice Bouscarrut

ANNEXE 2

LÈGE - CAP FERRET: BUDGET PRINCIPAL - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE : comparaison 2020-2022 avec 2023-2025

Sources DGFIP sauf pour l'exercice 2025 = Rapport d'Orientations

Budgétaire de la commune (ROB)

En milliers d'euros

		2020	2021	2022	Cumul 2020 - 2022	2023	2024	2025	Cumul 2023-2025	Différence s/ cumuls	Variation en %	Cumul 2020-2025
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Total des recettes de la section de fonctionnement	1	26 219	28 553	30 159		28 934	31 888	30 777				
Atténuation de charges (chapitre 013)	2	-400	-293	-279		-283	-365	-290				
Atténuation de produits (chapitre 014)	3	-3 229	-3 201	-3 204		-3 246	-3 311	-3 690				
Produits de fonctionnement	4	22 590	25 059	26 676	74 325	25 405	28 212	26 797	80 414	6 089	8,2%	154 739
Total des dépenses de la section de fonctionnement	5	23 083	23 000	24 996		26 844	27 822	29 267				
Atténuation de charges (chapitre 013)	6	-400	-293	-279		-283	-365	-290				
Atténuation de produits (chapitre 014)	7	-3 229	-3 201	-3 204		-3 246	-3 311	-3 690				
Charges de fonctionnement	8	19 454	19 506	21 513	60 473	23 315	24 146	25 287	72 748	12 275	20,3%	133 221
Produits de fonctionnement CAF	9	22 455	24 764	26 389	73 608	24 689	27 933	27 047	79 669	6 061	8,2%	153 277
Charges de fonctionnement CAF	10	18 024	18 461	20 387	56 872	21 765	22 827	24 185	68 777	11 905	20,9%	125 649
Résultat comptable	11 = 4 - 8	3 136	5 553	5 163	13 852	2 090	4 066	1 510	7 666	-6 186		21 518
Besoin ou capacité de financement de la section	12	1 392	-161	-461	770	3 721	775	-672	3 824	3 054		4 594
Résultat d'ensemble	13 = 11 - 12	1 744	5 714	5 624	13 082	-1 631	3 291	2 182	3 842	-9 240	-70,6%	16 924
Capacité d'autofinancement brute = CAF brute	14 = 9 - 10	4 431	6 303	6 002	16 736	2 924	5 106	2 862	10 892	-5 844	-34,9%	27 628
Remboursement capital de la dette	15	1 425	1 544	1 638	4 607	1 712	1 767	1 779	5 258	651		9 865
CAF Nette	16 = 14 - 15	3 006	4 759	4 364	12 129	1 212	3 339	1 083	5 634	-6 495	-53,5%	17 763
En % des produits de fonctionnement CAF	17	13,4%	19,2%	16,5%	16,5%	4,9%	12,0%	4,0%	7,1%			11,6%
Fonds de Roulement (FDR)	18	9 915	15 450	16 631		10 880	6 881	NC				

ANNEXE 3

LÈGE - CAP FERRET : BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2020 à 2025

En milliers d'euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
13	Subventions d'investissement	338	138	316	469	1 111	74	2 446
16	Emprunts	1 400	2 300	2 400	741	0	1 500	8 341
21	Immobilisations corporelles	3			2	53		58
23	Immobilisations en cours	8						8
	TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT	1 749	2 438	2 716	1 212	1 164	1 574	10 853
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 940	2 603	5 532	5 163	8 139	5 877	30 254
	dont FCTVA	0	1 799	614	550	693	1 204	4 860
	dont Taxe Locale d'aménagement	677	546	625	737	334	301	3 220
	dont Excédents de fonctionnement capitalisés	2 263	258	4 293	3 876	7 112	4 372	22 174
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	18	18	0	36
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	2 940	2 603	5 532	5 181	8 157	5 877	30 290
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	4 689	5 041	8 248	6 393	9 321	7 451	41 143
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980	927	1 034	1 445	1 245	1 300	6 931
	dont Dotations aux amortissements	849	896	993	1 091	1 240	1 300	6 369
	dont Autres	131	31	41	354	5	0	562
41	Opérations Patrimoniales	13	31	280	184	92	0	600
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	993	958	1 314	1 629	1 337	1 300	7 531
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 682	5 999	9 562	8 022	10 658	8 751	48 674

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS		2 020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
21	Immobilisations incorporelles	3						3
22	Immobilisations, opérations d'équipement	4 855	4 252	7 077	9 816	9 537	6 300	41 837
10	Dotations, fonds divers	774						774
13	Subventions d'investissements			101				101
16	Emprunts et dettes assimilées	1 425	1 545	1 638	1 712	1 766	1 779	9 865
27	Autres immobilisations financières				18	18		36
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	7 057	5 797	8 816	11 546	11 321	8 079	52 616
40	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	4	10	5	13	20	0	52
41	Opérat° Patrimoniales	13	31	280	184	92	0	600
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	17	41	285	197	112	0	652
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 074	5 838	9 101	11 743	11 433	8 079	53 268

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	25 = 13 - 24	-1 392	161	461	-3 721	-775	672	-4 594
----------------------------------	--------------	---------------	------------	------------	---------------	-------------	------------	---------------